

Ministère de l'Éducation  
Nationale

projet  
p. 11

— Projet

2/11/1979



REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le 2 NOV. 1979

N° 09.00/5194

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI

Budget

Réf. N° :

A traiter par

Annexe :

Date écrite : 2.11.79

Objet :

N° Classement : 15632/89.00

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les prévisions relatives au Budget de Développement pour l'exercice 1980.

Je souhaite attirer votre particulière attention sur la priorité absolue devant être accordée aux projets visant la continuation de la mise en application de la Réforme de l'Enseignement. Il s'agit notamment des deux projets suivants : "Contrepartie dans le projet d'éducation scolaire et Subsidés aux communes ainsi que la construction et l'équipement des ateliers des Ecoles Normales."

S'agissant du premier projet, le montant demandé de 748 millions de nos francs servirait à la construction d'une partie des Centres d'enseignement rural et artisanal intégré; l'autre partie étant prise en charge par les aides extérieures comme vous pouvez le voir dans le document ci-joint. Point n'est plus besoin d'insister pour que ce montant soit trouvé afin que les lauréats de la 8<sup>e</sup> année primaire puissent bénéficier des infrastructures d'accueil dans le post-primaire généralisé. Notons que les délais de 2 ans constituent un minimum, vu que les premiers élèves vont sortir de la 8<sup>e</sup> année dès juillet 1981.

Quant au second projet ci-dessus évoqué, son urgence et son importance se passent de commentaire dans ce sens qu'il faut préparer notamment les enseignants des Centres de l'enseignement rural et artisanal intégré dont question précédemment.

Il est par ailleurs indispensable que le Gouvernement essaye par tous les moyens d'honorer ses engagements vis à vis du peuple tels qu'ils sont relatés dans les "Mesures générales d'Application de la Réforme de l'Enseignement".

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale  
en mission,

Le Secrétaire Général  
HIGANIRO Alphonse.-

Copie pour information à :

-Son Excellence Monsieur le Président de  
la République Rwandaise

KIGALI

-Monsieur le Ministre des Finances

KIGALI



## A. PROJETS EN COURS

### AI. Contrepartie dans le projet d'éducation scolaire ( cfr. art. 29.II.52.20 du BD I979) et Subsidés aux communes

Montant demandé : 748.000.000 FRW.

Justification : Comme l'indique le document portant "mesures générales d'application de la réforme de l'enseignement", le Gouvernement a décidé de généraliser l'ENSEIGNEMENT RURAL ET ARTISANAL INTEGRE.

A cette fin, les besoins en établissements de cet ordre d'enseignement sont de 985 Centres devant être achevés d'ici septembre 1981.

Compte tenu du nombre d'établissements déjà existant ( 125 centres), des Centres dont le financement est acquis ( 25 du FENU, 30 des USA, ± 279 du 1<sup>er</sup> FED et 117 du JAPON), soit au total 576 CERAI à considérer comme acquis, le Budget de Développement 1980 doit prendre à sa charge la différence, c'est à dire 409 établissements.

Par ailleurs , comme on peut également le lire dans le document sus-mentionné, le financement de ces établissements se répartit comme suit entre les différentes sources et par centre :

- Population (Umuganda) :	515.284 F.
- Commune ( main d'oeuvre qualifiée) :	206.113 F.
- Gouvernement (subsidés aux communes pour la main d'oeuvre qualifiée) :	435.418 F.
- Gouvernement (matériaux importés) :	1.088.527 F.
- Aide extérieure (Equipement pédag. technique) :	700.000 F.

On déduit de ce qui précède l'intervention du Gouvernement :

- a) matériaux	: 1.088.527 F X 409 = <u>445.207.543</u> FRW
b) subsidés	: 435.418 F X 409 = <u>178.085.962</u> FRW
TOTAL	: 623.293.505 FRW ( coût de déc. 1978)
Hausse	: 20 %
TOTAL	: 747.954.600 FRW
Arrondi à	748.000.000. FRW.

### A2. Contrepartie dans la continuation de la faculté de droit de l'U.N.R. ( cfr. art. 29.II.32.26 du BD I979).

Montant demandé : 9.856.800 FRW + 4.352.600 FRW = 14.209.400

Justification : cfr. votre lettre n° I658/77/08.02.2I du 3 septembre 1977 et tenir compte du fait que le B.D de 1979 n'a inscrit que 5.000.000 F au lieu de 9.352.600 F. prévu. Voir également l'annexe 2 ci-joint :

.../...



A3. Dotation au CEAER - UNR. (cfr. art. 29.21.42.38 du BD 1979)

Montant demandé : 7.122.000 FRW

Justification : Cfr. le document annexe 3 ci-joint émanant du CEAER.

B. PROJETS NOUVEAUX

B1. Construction du Collège de Muramba

Montant : 50.000.000 FRW

Justification : La Direction de cette école a déjà une promesse ferme d'une aide à condition que le Rwanda y participe pour 25 % du coût total du projet estimé à 200.000.000 FRW il y a 2 ans.

B2. Construction d'une bibliothèque nationale

Montant : 88.000.000 FRW

Justification : Voir lettre n° 15.03.02/3441 du 10 juillet 1978 me transmise par le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement et dont copie vous a été réservée.

B3. Construction et équipement des ateliers des Ecoles Normales

Montant demandé : 62.400.000 FRW en 2 ans.

Justification : Les Ecoles Normales rénovées formeront des enseignants de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré. Pour remplir cette mission, les Ecoles Normales doivent disposer des ateliers des cours pratiques (en menuiserie, cuisine, couture, .....). On comprend alors aisément que la mise sur pied de ces ateliers fonctionnels est une condition nécessaire pour réussir la Réforme Scolaire.

Il est prévu 26 écoles normales devant ouvrir leurs portes en septembre 1981.

Le coût de chaque atelier étant estimé à 2.400.000 FRW sur les exercices budgétaires 1980 et 1981.

B4. Financement complémentaire pour la construction et l'équipement du Collège de Gisenyi.

Montant : 145.000.000 FRW

Justification : Le Gouvernement a décidé (cfr. Mesures Générales d'application de la Réforme de l'Enseignement, p. 15) de construire pendant cette première période de 5 ans un établissement d'enseignement secondaire d'une capacité de 500 élèves.

Compte tenu du fait que la Belgique a accepté de financer la construction du Collège de Gisenyi pour 165.000.000 FRW, un financement complémentaire de 145.000.000 FRW est à prévoir pour l'installation de la Section Normale, comme le prévoit les plans de cette construction.



Annexe 3

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA

CENTRE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS  
DE L'ENERGIE AU RWANDA.

Butare, le 11 Septembre 1979

Objet : Dotation au CEAER  
du Budget de Développement.

A traiter par	<i>[Signature]</i>
Date entrée	20 SEPT. 1979
N° Classement	13846

✓ Monsieur le Ministre  
de l'Education Nationale  
KIGALI.

S/C Monsieur le Vice-Recteur  
de l'Université Nationale du Rwanda  
BUTARE.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre  
ci-joint les prévisions budgétaires du CEAER pour l'année 1980.

Nos prévisions ont été établies sur la  
base du programme annexé au 7ème rapport d'activités du CEAER:  
"PLAN SOLAIRE POUR LE RWANDA" et dont vous trouverez une copie  
additionnelle sous pli. En résumant les orientations principales  
de nos travaux en 1980 nous travaillerons sur deux objectifs  
principaux.

1.- ENERGIE SOLAIRE RURALE.

Nous chercherons à aboutir à un impact en  
milieu rural en préparant plusieurs expériences pilotes qui se-  
ront réalisées sur le terrain fin 1980. Nous accorderons en parti-  
culier l'attention à la question de cuisson des aliments et au-  
mis sur pied d'une infrastructure énergétique rurale ponctuelle  
(microcentrales photovoltaïques, biogaz et hydroélectriques).

2.- LA CREATION D'UNE INDUSTRIE SOLAIRE RWANDAISE.

Il s'agit de développer les produits aptes  
à la commercialisation et de développer le marché solaire  
rwandais en attendant la création d'une usine ou d'atelier

.../...